



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016**

### **DELIBERATIONS**

#### **PROJETS**

##### **Adhésion au Syndicat intercommunal de transports urbains TOUT'ENBUS (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'adhésion au syndicat intercommunal de transports urbains TOUT'ENBUS. La participation de la commune sera de 1 € par an et par habitant. Le versement transport s'applique à toutes les entreprises publiques et privées de + de 11 salariés étant installées sur les communes membres du syndicat.

Il est rappelé que le Syndicat intercommunal de transport urbain Tout'enbus est compétent et assure : le transport urbain et scolaire sur le périmètre du Syndicat Tout'enbus, la gestion de la gare routière d'Aubenas, la gestion et la location d'une flotte Vélos à assistance électrique.

A la demande de l'opposition, Monsieur le Maire précise qu'il reste à clarifier quel mode de fonctionnement sera appliqué pour les arrêts hors urbains.

#### **Eau - assainissement**

##### **Création d'un nouveau forage – eau potable (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé la création d'un nouveau forage pour faire face au besoin croissant en eau potable et aux problèmes de changements de pompe en 2013, qui a entraîné l'installation de la nouvelle pompe à une profondeur non optimale.

##### **Convention de rétrocession au domaine public après travaux neufs des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé la possibilité de faire signer une convention aux lotisseurs en cas de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement à la Commune. Ainsi des exigences de qualité et de suivi des travaux sont imposées.

#### **Culture – enfance - associations**

##### **Fixation des tarifs des repas de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire à compter de la rentrée 2016 – approbation du règlement intérieur (à la majorité – 1 contre)**

Le Conseil Municipal a validé le nouveau tarif des repas qui sera de 3.40 euros. Les tarifs appliqués par l'EHPAD, fournisseur des repas ont augmenté. Il convient de réajuster les tarifs appliqués aux familles. De plus, un nouveau règlement est validé : il est à souligner qu'à la rentrée de septembre 2016, les tickets seront à déposer dans une boîte aux lettres à l'entrée de l'école publique les jeudis pour la semaine d'après. Ceci permettra de diminuer le gaspillage de denrées puisque les agents de l'EHPAD pourront anticiper les besoins.

Une adjointe explique qu'il est important d'assurer un meilleur suivi des présents que ce soit au moment du repas ou à la garderie et ceci pour la sécurité des enfants. Il sera maintenu la possibilité d'inscrire l'enfant à la garderie au dernier moment en cas de besoin imprévu.

Un élu de la majorité reconnaît le caractère logique pour les tickets cantines de ce changement en terme de prévisionnel indispensable.

Une élue de la majorité fait part de ses réticences vis-à-vis du service rendu aux parents.

Un élu de la majorité précise qu'il convient de voir comment cela se passera à la rentrée. En effet, le Maire précise que si le nouveau règlement est trop contraignant pour les familles, il sera adapté.

#### **Convention de partenariat cinéma itinérant été 2016 (à l'unanimité)**

La convention de partenariat pour le cinéma itinérant de plein air est reconduite pour l'été 2016. La projection du film « Médecin de campagne » aura lieu le mardi 16 août 2016 sur la place de l'Eglise.

#### **Convention d'occupation du domaine public – Association Princes et Princesses (à l'unanimité)**

L'Association Princes et princesses propose un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans. Devant le nombre d'inscriptions et le fait que leur local ne leur permet d'accueillir que 10 enfants, l'association a fait la demande d'occuper les locaux de l'école publique. Aussi ils seront mis à disposition de l'Association Princes et Princesses du 25 juillet au 23 août 2016 moyennant une redevance de 300 euros.

Le Maire précise que les besoins en prestations d'accueil de loisirs sont importants car le centre aéré itinérant ne s'est pas installé à Vesseaux cet été.

### *URBANISME*

#### **Cession d'une partie de la parcelle D 0045 – quartier les Chaberts (à la majorité – 3 contre dont une procuration)**

Le conseil municipal a décidé d'approuver la vente d'une partie de la parcelle D 0045 pour un montant de 46 800 euros.

#### **Désignation d'un élu pour prendre la décision relative à un permis de construire (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire a déposé une demande de permis de construire en son nom propre. Il convient de désigner un élu pour signer l'autorisation d'urbanisme. Albine Hugouvieux a été désignée.

### *Personnel communal*

#### **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (à l'unanimité)**

Sachant qu'un départ à la retraite aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2016 aux services scolaires et périscolaires, le Conseil a validé l'augmentation de quotité horaire de 3 heures par semaine pour un agent.

#### **Création d'un emploi adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet (à l'unanimité)**

Pour la même raison, le Conseil a validé l'augmentation de quotité horaire de 10 heures par semaine pour un agent.

#### **Création d'un emploi adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet (à l'unanimité)**

Suite à un avancement de grade, le Conseil a validé la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### *Divers*

#### **Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche – convention de partenariat « Lire et faire lire » 2016-2017 (à l'unanimité)**

Le Conseil valide le renouvellement de la convention de partenariat avec la FOL pour des interventions de bénévoles au sein des temps d'activités périscolaire à l'école publique. Il reste à la charge de la commune 180 euros pour l'année scolaire 2016-2017.

Fin de la séance.